
Atlas des Paysages de la Saône-et-Loire

Notes prises lors du COTECH le 26 janvier 2017 à la DDT 71

Présents

Organisme	Nom	Fonction	Coordonnées	
DDT 71	Gwenaël BONTE	Adjointe en charge du conseil aux territoires- Service appui aux territoires	03 85 21 29 68	gwenhael.bonte@saone-et-loire.gouv.fr
DDT 71	Laure PLANCHAIS	Paysagiste conseil de l'Etat	01 43 70 29 42	agence-laureplanchais@orange.fr
UDAP 71	Emilie SCIARDET	Chef de l'UDAP		emilie.sciardet@culture.gouv.fr
CAUE 71	Emmanuelle LIMARE	Paysagiste	03 85 69 05 25	e.limare@caue71.fr
BE paysagiste	François BONNEAUD	Paysagiste mandataire	02 99 96 49 26	francois.bonneaud@free.fr
BE paysagiste	Stéphane BERTIN	Paysagiste	06 07 18 98 97	Stephane.bertin@free.fr

Introduction

Conformément au cahier des charges et à la méthodologie proposée par l'équipe, une première réunion du Cotech a lieu pour caler la démarche. Cela permet collectivement d'évoquer et de caler les temps de travail, les outils d'animation à utiliser, leur déroulé, leur ordonnancement, mais aussi les points d'étapes et le calendrier.

Sujets abordés

- Déroulement de la mission
- Les partenaires à solliciter
- Les premiers éléments de réflexion sur le découpage des unités
- Contacts et documentation
- Le site internet

Déroulement de la mission

Le BE rappelle le calendrier et présente l'avancement du travail.

Le marché a été signé le 15 novembre 2016 pour la réalisation de l'atlas et le 1 décembre 2016 pour l'avenant portant sur la réalisation du site internet.

Les paysagistes de l'équipe ont débuté des phases terrains à l'automne avant la signature du marché pour pouvoir appréhender le territoire en phase automnale. Un deuxième séjour terrain est effectué en janvier.

Le BE rappelle que les premiers mois sont utilisés pour parcourir le territoire, échanger avec les personnes ressources, prendre des photographies. C'est un temps pour récolter de la matière, de la documentation, y compris sur les enjeux car les choses ne sont pas aussi segmentées que dans le marché. La formulation des unités paysagères ne viendra que dans un second temps. Pour faire partager il faut connaître. Une banque photographique géoréférencée est constituée au fil des sorties de terrain.

En parallèle, la réalisation du portrait du département démarre au sein de l'équipe avec pour objectif une première formulation mise en ligne dans le courant de l'été. L'analyse des perceptions

culturelles du département devrait être aboutie aussi à ce moment. La description des unités paysagères débutera à l'automne 2017. Elles seront progressivement mises en ligne sur le site internet pour permettre une relecture au fur et à mesure.

Les ateliers-balades seront envisagés au printemps 2018, au moment de la formulation des enjeux.

Les partenaires à solliciter

Les partenaires ont un rôle non négligeable à jouer tant du point de vue de la sensibilisation et de l'appropriation que de l'apport de connaissance au fil du déroulement de l'Atlas.

- Pour l'instant au sein de la DDT il n'y a pas d'attente particulière en interne. La majeure partie des démarches de planifications (SCOT, PLUi) ont déjà commencé et sont bien avancés. 3 SCOT viennent de sortir. L'Atlas ne pourra donc pas constituer un préambule à toutes ces démarches.

Plusieurs partenaires sont envisagés qui pourront au choix être soit associés au copil ou au cotech, soit invités lors des balades ateliers. Ont ainsi été évoqués au cours de la discussion :

- VNF, compte tenu de la présence de canaux, rigoles, rivières ou fleuves.
- le Département pour les associer à la démarche dans certaines réunions de restitution.
- les partenaires qui gèrent le territoire rural (Forêt, Agriculture), la Chambre d'Agriculture.
- La DRI apparaît également comme un partenaire à prendre en compte.
- La présence de la DREAL financeur de l'étude à travers les inspecteurs des sites.
- Il peut être intéressant d'inviter également le président d'un SCOT.
- Les conseils de l'Etat.
- Des relais locaux comme par exemple du type de la Maison du Paysage à Scion (à trouver).
- Le Service Départemental du Patrimoine.

La réalisation de l'atlas peut être l'occasion de créer ainsi un réseau paysage qui permettra de faire vivre l'Atlas et de le porter à l'avenir.

Des premiers éléments de réflexion sur le découpage des unités

Le BE présente les premiers éléments récoltés et synthétisés concernant le découpage des unités paysagères. Une compilation de nombreuses cartes de découpage du territoire montre les points de consensus ou de divergences dans la bibliographie. Un travail concomitant sur les dénominations est également présenté. Ces premières données ont pour but de questionner le territoire d'étude, les phases de terrain et les membres du Cotech.

Ces synthèses sont mises en résonance avec le découpage proposé par le CAUE. Celui-ci constitue le point de départ, base de réflexion, pour le bureau d'étude. Des questions et des débats restent néanmoins à préciser, affirmer ou infirmer. Sont cités au cours de la réunion :

- les deux côtes viticoles, bien que disjointes, doivent-elles constituer une seule unité paysagère ? Les membres du Cotech penchent pour une séparation des deux côtes, ne serait-ce que parce que les polarisations de ces deux territoires sont différentes.
- le bassin minier et industriel peut-il constituer une unité basée sur ses paysages urbains qui en formeraient la limite ou doit-on s'attacher plus à un contexte géographique plus large ?
- la montagne autunoise et ses deux sous-unités le massif d'Uchon et le plateau d'Antully.
- le découpage du Charolais et son rattachement dans certaines études au Brionnais pour sa partie « haute ».
- la vallée de la Loire est souvent oubliée, alors qu'elle représente un potentiel important à l'échelle du département.

- la présence d'une toute petite partie du Jura dont les habitants se revendiquent de la Saône-et-Loire. Les membres du Cotech penchent pour l'identifier comme une sous-unité paysagère.
- l'influence de l'abbaye de Cluny sur les développements des villages avec les églises romanes et les domaines qui lui sont associés. Pour autant peut-on faire référence au Clunisois pour toute la portion du territoire située en arrière des côtes viticoles mâconnaise et chalonnaise?

Le BE propose de retenir pour les unités paysagères des dénominations simples qui parlent localement (Le Charolais, la Vallée de la Loire...), et de ne pas retenir dans les dénominations des unités des éléments de description comme « les collines de... ».

Contacts et documentation

- Le CAUE ayant déjà effectué un travail conséquent préparatoire à l'atlas, un disque dur contenant tous ses documents et productions est transmis au bureau d'étude. Une réunion au CAUE est envisagée dès le mois de février pour faire le point sur ces données et prendre connaissance des fonds documentaires disponibles.
- Une clé USB avec l'essentiel des données Sig est transmise au bureau d'étude.
- Un périmètre sur le Charolais et le Brionnais a fait une candidature UNESCO mettant en avant le paysage. Une étude a été effectuée par Jacques Sgard. Dominique Faillard est la personne ressource sur ce dossier.
- Isabelle Vernus, responsable des archives départementales, est à contacter pour recueillir les photos aériennes.

Le bureau d'étude est preneur de toutes les cartes postales anciennes ou les photos aériennes obliques disponibles et communicables (format numérique ou clichés papiers).

Le site internet

Le site Internet de l'atlas est créé. Son hébergement durant la durée de l'étude est assuré par le prestataire Vue d'Ici. En fin d'étude il sera basculé sur la plate-forme d'hébergement du ministère. Le site, présent dès le début de l'étude, va évoluer au fur et à mesure de l'avancement du travail. Il est consultable à tout moment par toute personne disposant des identifiants et mot de passe.

L'adresse est :

<http://paysages71.vuedici.fr/>

Identifiant : atlas71

Mot de passe : paysages

Le BE précise que le système d'hébergement du MEEM étant en cours de modification en 2017, les contenus mis en ligne sont formatés sur les systèmes les plus standards. Des améliorations pourront avoir lieu lorsque le MEEM aura stabilisé sa plate-forme.

Suite à donner

Un COPIL est prévu le 15 février à 14h. Il s'agit de faire part de ce qu'est un atlas, d'aborder la méthodologie de travail, de préciser l'importance de la participation des partenaires, d'évoquer les moments forts.

Rendez-vous est pris avec le CAUE 71 pour un échange le jeudi 16 février matin.